



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

poids lourds

Question écrite n° 68616

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation incroyable qui prévaut, sur les autoroutes alsaciennes, en particulier l'A 36 entre la frontière allemande et Belfort, un véritable couloir à camion, en particulier depuis l'entrée en vigueur de la LKW-MAUT allemande, le 1er janvier 2005. La taxe allemande sur les poids lourds induit en effet, comme c'était à craindre (et malgré les prévisions rassurantes des autorités françaises) des reports de trafic tels que l'impact devient franchement inquiétant et indispose de plus en plus fortement les usagers et riverains. La récente Conférence du Rhin supérieur, saisie de cette question, a admis récemment que « des reports importants de trafics de poids lourds se sont en effet produits, et qu'ils resteraient supérieur aux estimations établies », mais estime qu'il faut attendre d'avoir des comptages précis. Dans le même temps, les autorités allemandes ont pu chiffrer une baisse de trafic moyen de 6,5 % sur les autoroutes allemandes et de 2,4 % sur les routes fédérales. Ce qui correspond à une augmentation de près de 8 % du trafic poids lourds en Alsace. Aussi demande-t-il s'il entend réagir et de quels moyens la France dispose pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

L'entrée en vigueur de la LKW Maut est intervenue le 1er janvier 2005. Un dispositif complet d'information des transporteurs routiers et de surveillance des trafics sur les grands axes routiers alsaciens avait été préalablement mis en place. Les données recueillies par la direction régionale de l'équipement (DRE) confirment un déport de trafic vers la France, qui se traduit par un accroissement du nombre de véhicules de 12 tonnes et plus utilisant l'A 35 et la RN 83. Les trafics observés sur les autres axes routiers alsaciens n'ont pas subi d'augmentation sensible. Des précautions particulières ont été prises pour veiller à la sécurité des usagers du réseau routier alsacien. Ainsi, la DRE a renforcé les contrôles routiers sur les axes les plus touchés par les reports liés à la mise en oeuvre de la LKW Maut, tant sur l'A 35 que sur les axes frontaliers qui l'alimentent directement depuis l'Allemagne. En liaison avec les conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le conseil régional d'Alsace entreprend une étude sur la régulation du trafic de transit poids lourd dans la région. Ses résultats contribueront à déterminer les évolutions adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68616

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6422

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8267